

AKTUELL

ÉNERGIE

La Belgique reprend dix ans de nucléaire

Fabien Grasser

Le gouvernement belge a conclu, lundi 9 janvier, un accord de principe avec l'énergéticien français Engie pour prolonger de dix ans la durée de vie de deux réacteurs nucléaires, l'un à Tihange, l'autre à Doel. Il justifie sa décision par la crise énergétique, alors que la Belgique avait voté en 2003 une sortie progressive de l'atome.

« Les travaux peuvent commencer demain pour la prolongation des deux réacteurs les plus récents », s'est félicité Alexander De Croo, lors d'une conférence de presse à Bruxelles, lundi. Il s'agit « d'un pas en avant énorme », a-t-il insisté. Le soulagement exprimé par le premier ministre belge est sans doute à la hauteur des négociations implacables imposées à son gouvernement par Engie depuis près d'un an. L'énergéticien français est l'exploitant des deux centrales belges, situées pour l'une à Doel, près d'Anvers, et pour l'autre à Tihange, près de Liège. Outre la relance de deux réacteurs, les discussions portaient également sur le coût du démantèlement futur des sept réacteurs belges et sur le coût du traitement des déchets et des combustibles usés.

Au terme de cet accord qui devra encore être finalisé, le fonctionnement des réacteurs Tihange 3 et Doel 4 sera prolongé de dix ans, jusqu'en 2035. Ces deux unités, d'une capacité combinée de 2 MWe, devraient retrouver leur plein régime de production en novembre 2026.

La Belgique relance ainsi la filière nucléaire, dont la sortie était pourtant programmée pour 2025. Le gouvernement motive sa décision par la crise énergétique, provoquée notamment par la guerre en Ukraine, et par sa dépendance au gaz russe, qui devait partiellement pallier la fermeture des centrales nucléaires. La Belgique importe plus de 90 % de son énergie consommée, dont 51 % de Russie (gaz, pétrole et uranium). Le gouvernement fédéral avait annoncé son intention de prolonger la durée de vie de deux réacteurs dès mars dernier, quelques semaines après le déclenchement de l'« opération spéciale » de Vladimir Poutine.

Souveraineté énergétique

Pour Alexander De Croo, cette décision devrait mettre fin aux incertitudes pesant sur l'approvisionnement électrique du pays et, surtout, lui permettre de recouvrer une partie de sa souveraineté énergétique. Alors

qu'Engie était devenu un acteur dominant dans la production électrique belge, l'accord dévoilé lundi prévoit une coentreprise à 50/50 dans l'exploitation des deux réacteurs. « L'État belge deviendra un partenaire important », a affirmé le premier ministre en conférence de presse : « Dans le passé, très souvent, on a dit que les décisions par rapport à la politique énergétique en Belgique ne sont pas prises en Belgique mais dans d'autres capitales. Avec cette décision, elles seront à nouveau prises dans notre pays. »

Pour les opposant-es au nucléaire, il s'agit d'un deuxième pas en arrière sur le chemin vers la sortie de cette énergie, emprunté par la Belgique en 1999, sous la coalition arc-en-ciel de Guy Verhofstadt. L'arrêt des centrales avait été acté dans une loi, dont l'adoption en 2003 était alors présentée comme une victoire des écologistes, membres de la majorité. Mais le bien-fondé de la décision avait été rapidement mis en cause par les partisans de l'atome, et dès 2009 la coalition emmenée par Herman Van Rompuy avait repoussé de dix ans la mise hors service de Doel 1 et Doel 2, initialement prévue en 2015.

La mesure annoncée lundi met en suspens le débat sur une sortie du nucléaire, alors que le gouvernement compte deux ministres écologistes dans ses rangs, la Bruxelloise Zakia Khattabi (Écolo) à l'Environnement et la Flamande Tinne Van der Straeten (Groen) à l'Énergie. Ces dernières années, les centrales belges ont été le théâtre de multiples manifestations et actions exigeant leur fermeture, alors que des fissures étaient détectées sur l'acier des réacteurs. La contestation avait culminé le 25 juin 2017, quand 50.000 personnes avaient formé une chaîne humaine sur 90 kilomètres, entre Tihange et Aix-la-Chapelle, à l'initiative d'une alliance transfrontalière regroupant des mouvements belges, allemands et néerlandais. Ce jeudi 12 janvier, le gouvernement luxembourgeois, notoirement antinucléaire, n'avait pas encore officiellement réagi au revirement de son voisin.

Les arguments avancés par Alexander De Croo sur la sécurité de l'approvisionnement, la souveraineté ou la faiblesse supposée des émissions de CO₂ des centrales sont aujourd'hui martelés dans de nombreux pays. Il s'agit de rendre cette technologie à nouveau acceptable aux yeux d'une opinion doublement angoissée par la crainte d'un black-out et la peur du changement climatique (woxx 1717).

SHORT NEWS

Flex Carsharing macht Verluste

(ja) – Ein Auto nur bei Bedarf ausleihen, statt eins zu kaufen: Carsharing ist ein Modell, das im Ausland große Erfolge feiern konnte – in Luxemburg fristet das Angebot „Flex“ von der Eisenbahngesellschaft CFL weiterhin ein relatives Nischendasein. Das zeigen Zahlen, die Mobilitätsminister François Bausch (Déi Gréng) in der Antwort auf eine parlamentarische Anfrage von Dan Biancalana (LSAP) preisgab. Im Jahr 2021 machte CFL Mobility – die Gesellschaft, die das Flex Carsharing betreibt – etwas mehr als eine Million Euro Verlust. Allerdings steigen die Nutzungszahlen. Biancalana hatte nach der Entwicklung der Nutzer*innen gefragt, Bausch antwortete mit den Nutzungen: Wurden die Flex-Autos 2019 nur 8.634-mal ausgeliehen, so war dies 2022 geschätzt schon 29.700-mal der Fall. Biancalana gibt in seiner Frage an, dass CFL Mobility ihre Partnerschaften zu den Gemeinden demnächst ändern würde: Die sollten künftig dafür zahlen, dass Leihautos auf ihrem Gebiet zur Verfügung gestellt werden. Bausch bestätigt dies jedoch nicht, sondern gibt lediglich an, dass die Gesellschaft ihre Geschäftsstrategie aktualisieren würde. Die Affäre könnte zum Wahlkampfthema werden, Bauschs Antwort animierte den CSV-Abgeordneten Jean-Paul Schaaf zu einer weiteren parlamentarischen Frage zum Flex-Angebot.

Tagung zum Literaturbetrieb in Luxemburg

(is) – Nach dem Theater- und dem Musiksektor war am Dienstag das Literaturwesen dran: Fabienne Gilbertz, wissenschaftliche Mitarbeiterin am Centre national de littérature präsentierte ihre Untersuchung zum Buchsektor, die auf Anfrage des Kulturministeriums entstanden war. Letzteres kommt damit einer Forderung des Kulturentwicklungsplans 2018 – 2022 zur tiefgehenden Analyse der einzelnen Kulturbereiche nach. Gilbertz weist in ihrem Bericht auf langjährige Herausforderungen wie die Mehrsprachigkeit und die Enge des nationalen Marktes, aber auch auf neue Hürden hin: Der Onlinehandel sei eine große Konkurrenz für den nationalen Literaturbetrieb und explodierende Produktionskosten setzten den Verlagshäusern zu. Erst im November reagierte das Kulturministerium auf steigende Papierpreise, indem es finanzielle Beihilfen für Verleger*innen ausschrieb. In zwei Rundtischgesprächen tauschten sich Vertreter*innen der Gewerkschaft A:LL Schréftsteller*innen, der Presse, des Kulturexportbüros Kultur | LX, der Verlagsbranche, des Buchhandels sowie von Literaturforschungsinstituten auch über die Lebensrealität der Beschäftigten im Literaturbetrieb aus. Der Wunsch nach einer nachhaltigen finanziellen, strukturellen Unterstützung des Sektors wurde laut. Ian De Toffoli, Verleger (Hydre), Autor und scheidender Präsident der Lëtzebuerger Bicherediteuren schlug ein Modell nach Vorbild der staatlichen Pressehilfe oder der Förderung des Film Funds vor. Sam Tanson, Kulturministerin, will diese Möglichkeiten erörtern. Sie verwies zudem darauf, dass die Regierung dieses Jahr mehr Gelder für die kulturelle Kreation locker machen werde: Für die „bourses dans l'intérêt de la création artistique“ stehen 300.000 und damit 100.000 Euro mehr zur Verfügung als letztes Jahr.

Hohe Kosten für Luxchat

(ja) – Am vergangenen Mittwoch sind weitere Details zur geplanten Chatplattform „Luxchat“ öffentlich geworden. Der delegierte Digitalisierungsminister Marc Hansen (DP) antwortete auf eine parlamentarische Anfrage der CSV-Abgeordneten Elisabeth Margue und Diane Aehm und gab dabei zum ersten Mal eine Einschätzung der Kosten für das Projekt ab. Die Inbetriebnahme der Chat-Plattform, die vom Groupement d'intérêt économique Lu-Cix auf der Basis der Open-Source-Plattform Matrix entwickelt wird, soll 630.000 Euro kosten. Je nach Höhe der Nutzer*innenzahl wird der laufende Betrieb zwischen 550.000 und 725.000 Euro kosten, schätzt Hansen. In einer ersten Phase soll Luxchat lediglich für die interne Kommunikation des Staates verwendet werden, ab Ende 2023 soll auch eine Version für die breite Öffentlichkeit zur Verfügung gestellt werden. Zwischen 2022 und 2028 will der Staat 4,3 Millionen Euro für Luxchat ausgeben und maximal 40.000 Nutzer*innen zulassen. In Frankreich gibt es seit April 2019 „Tchap“, einen Chatdienst für die öffentliche Verwaltung, der ebenfalls auf Matrix aufbaut. Tchap kostet den französischen Staat laut France Inter für vier Jahre 4,7 Millionen Euro. Pro Jahr und Nutzer*in sind das in Frankreich also 11,75 Euro, während ein ähnliches System in Luxemburg etwa 18 Euro kosten soll.